

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

Service de Presse

Basse-Terre, le 16 avril 2015

POLLUTION DE L'AIR EN GUADELOUPE **Alerte rouge, ce vendredi 17 avril**

Un dépassement du seuil d'alerte relatif aux particules fines contenues dans l'air a été constaté à 12 h par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air GWADAIR sur l'ensemble de la Guadeloupe pour la journée du jeudi 16 avril 2015 qui est placée en alerte orange.

Selon les prévisionnistes, cette situation, liée à une concentration de polluants dans l'atmosphère, risque de se détériorer et induit un niveau d'alerte « ROUGE » pour la journée du vendredi 17 avril 2015.

Cette pollution est principalement liée au passage de brumes de sable sur l'archipel guadeloupéen, mais également à l'activité humaine (combustion d'énergie fossile, moyens de transport, activités industrielles...). Afin de réduire ce phénomène, il est recommandé de diminuer sa vitesse sur la route, privilégier le covoiturage, le transport en commun et les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...), arrêter l'utilisation de barbecue et respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre.

Recommandations sanitaires

Il est recommandé aux catégories de la population particulièrement **vulnérables** (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, asthmatiques) et **sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou s'accroissent lors des pics) de :

- > Éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- > Éviter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- > Reporter les activités qui demandent plus d'effort.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations...) :

- > Prendre conseil auprès de son pharmacien ou consulter son médecin ou contacter la permanence sanitaire locale
- > Privilégier les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- > Prendre conseil auprès de son médecin pour savoir si son traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Contact Presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur internet et les réseaux sociaux